



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio Nostalgie

Question écrite n° 15968

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conditions de la privatisation du groupe RMC-Nostalgie. Les salariés de Nostalgie estiment avoir été écartés du processus de vente de leur entreprise alors qu'ils avaient fait part de leur désir de devenir actionnaires de façon significative de Nostalgie. Aussi, il lui demande de faire en sorte que, faute d'avoir été entendus, les droits légitimes des salariés soient respectés dans ce dossier.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, le Gouvernement a souhaité engager la cession des intérêts que la SOFIRAD détient dans les radios du groupe RMC. Cette cession est intervenue au terme d'une procédure approfondie et transparente d'information et de consultation. Ce projet, intéressant près du quart des fréquences attribuées au secteur privé, nécessitait une solution globale et cohérente. Un examen détaillé des questions relatives à la concurrence a été mené et a conduit, après avis du CSA, à demander aux repreneurs, et à obtenir d'eux, des engagements permettant de garantir l'équilibre concurrentiel des marchés publicitaires radiophoniques nationaux et locaux. En outre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, conformément à la loi, a donné son agrément à cette opération en s'attachant à trois points essentiels au regard de sa mission : le maintien des formats, le pluralisme de l'offre radiophonique et la recherche des meilleures conditions d'exercice de la concurrence. Enfin, les instances représentatives des salariés des différentes sociétés du groupe RMC ont été informées et consultées sur le projet de cession et ses conséquences. En ce qui concerne le projet de rachat de l'entreprise Radio Nostalgie par les salariés, celui-ci n'a pas été transmis dans les délais. En outre, le Gouvernement n'a été rendu destinataire d'aucun dossier concrétisant la proposition, bien que ses initiateurs aient été reçus par des membres du cabinet de la ministre de la culture et de la communication qui ont invité la direction de NRJ à engager le dialogue avec les représentants des salariés, porteurs du projet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15968

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3333

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4682